

Effectifs

=> 590 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022 :

Nature contrat	Agents	Répartition (en %)
Contractuels - emploi non permanents	71	12%
Contractuels - emploi permanents	147	25%
Fonctionnaires	372	63%

590

Répartition des agents par statut - en 2022



=> 31% des contractuels permanents en CDI

=> 4 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité

=> Précisions emplois non permanents

- Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- 42 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et 3 intérimaires

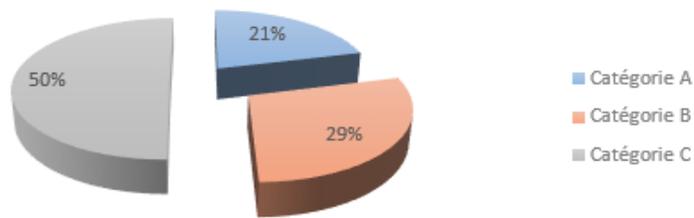
Caractéristiques des agents permanents

=> Répartition par filière et par statut

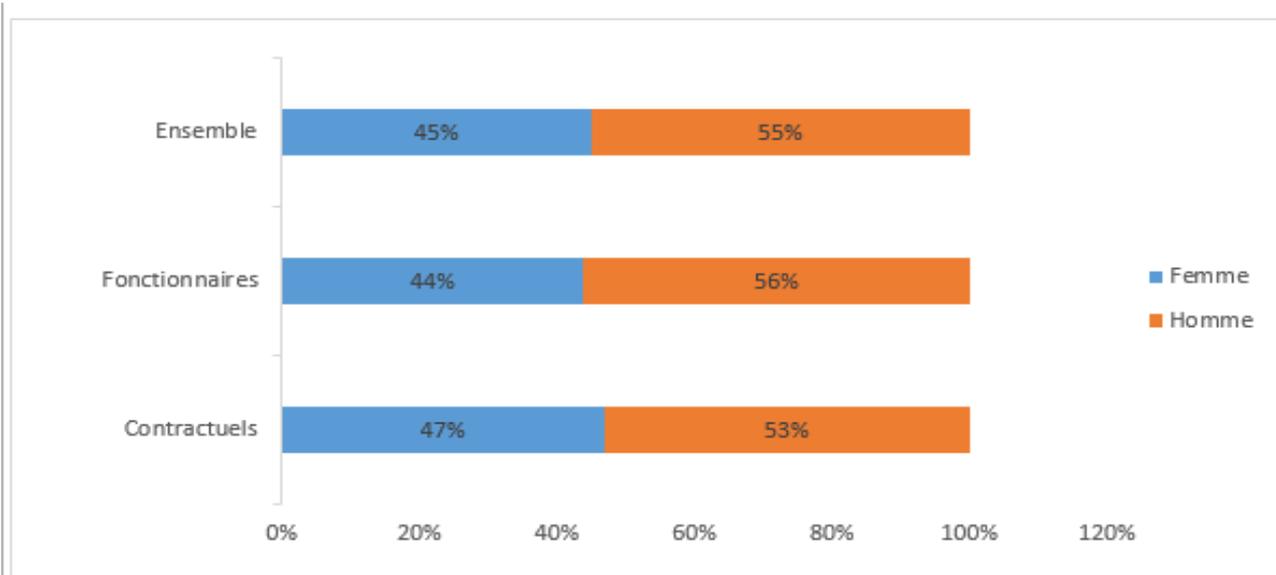
Filière	Contractuel	Fonctionnaire	Global
Filière administrative	20%	31%	28%
Filière animation	1%	0%	0%
Filière culturelle	37%	9%	17%
Filière Sécurité (Police Municipale)	0%	2%	1%
Filière Sociale	4%	0%	1%
Filière sportive	6%	1%	3%
Filière technique	31%	57%	50%
Sans filière	1%	0%	0%
Total	100%	100%	100%

=> Répartition des agents par catégorie

Répartition des agents par catégorie - 2022



=> Répartition par genre et par statut

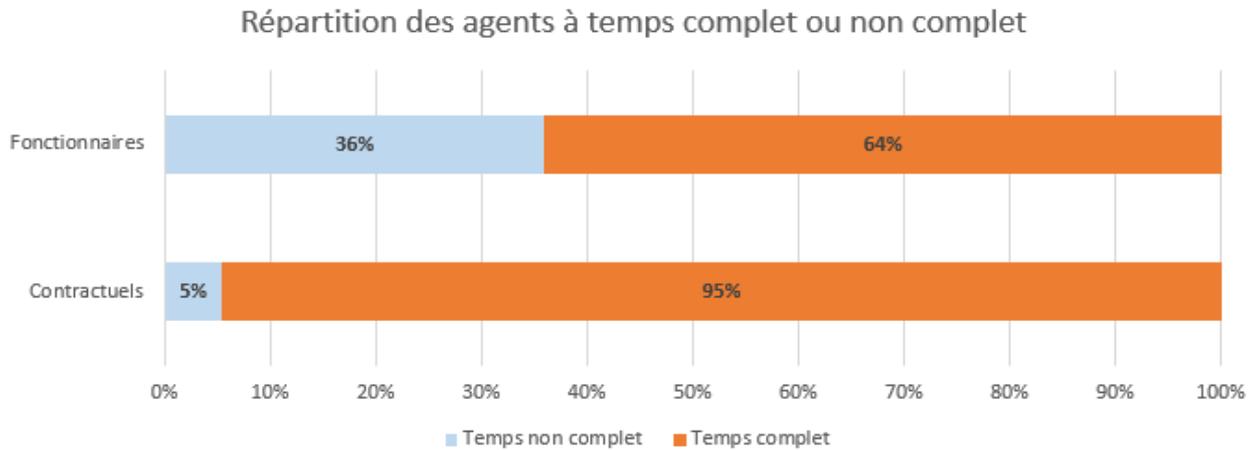


=> Les principaux cadres d'emploi

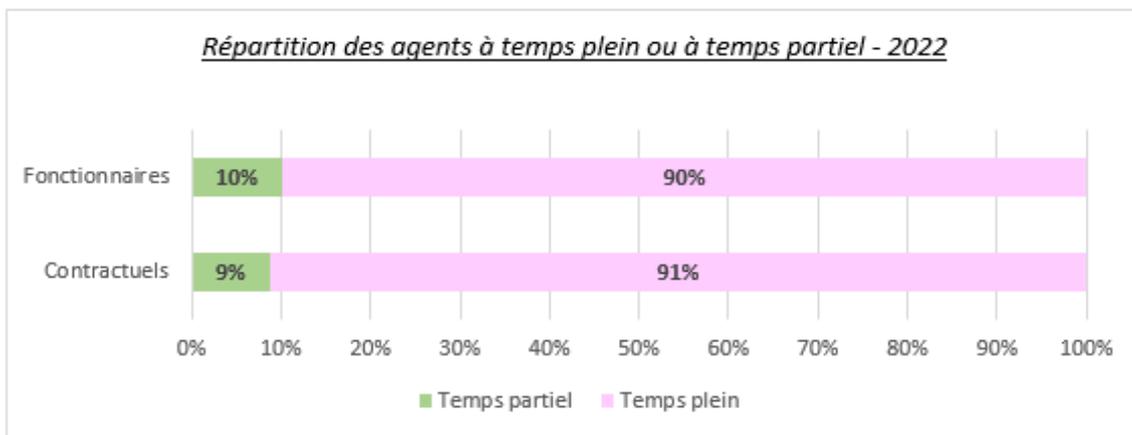
Cadre d'emploi	Nb agents	% d'agents
Adjointes techniques territoriaux	157	27%
Adjointes administratifs territoriaux	81	14%
Assistantes Territ. Enseign Artistique	71	12%
Agents de maîtrise Territoriaux	49	8%
Attachés Territoriaux	49	8%
Techniciens territoriaux	39	7%
Ingénieurs territoriaux	34	6%

Temps de travail des agents permanents

=> Répartition des agents à temps complet ou non complet (par statut)



=> Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel (par statut)



=> Répartition par filière - les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Contractuel	Fonctionnaires
Filière culturelle	94%	88%
Filière administrative	6%	13%

=> Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

15% des femmes sont à temps partiel contre 3% des hommes en 2022

Pyramide des âges

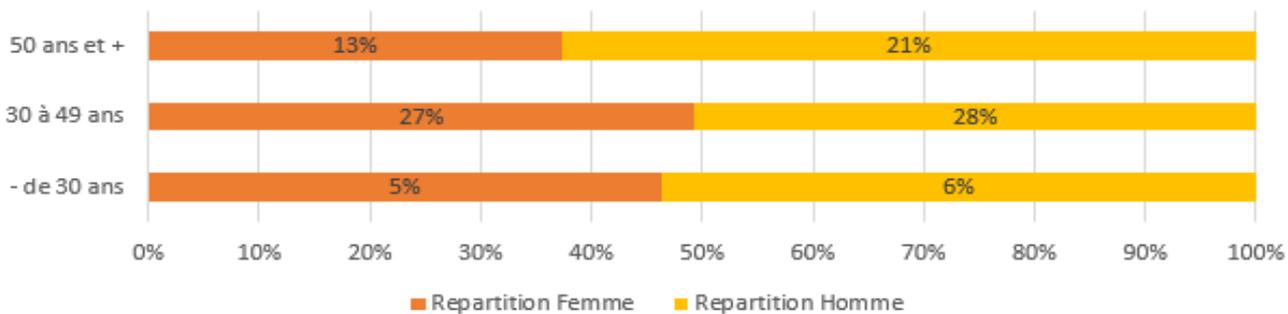
=> En moyenne, les agents de la collectivité ont 43 ans

Age moyen des agents permanents	
Contractuels	38,63
Fonctionnaires	45,87
Ensemble permanents	43,82

Age moyen des agents non permanents	
Contractuels non permanents	37,11

=> Pyramide des âges des agents sur emploi permanent

Pyramide des âges des agents sur emploi permanents - 2022



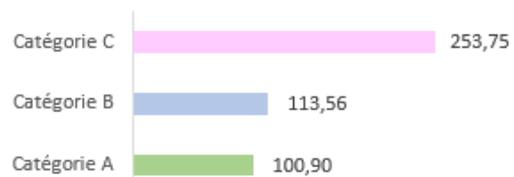
Equivalent temps plein rémunéré

=> 515,41 agents en équivalent temps plein rémunéré (ETPR) sur l'année 2022

Statut	ETP
Contractuels - non permanents	46,21
Contractuels - permanents	113,44
Fonctionnaires	355,77
Total général	515,41



Répartition des ETPR permanents par catégorie - 2022



898 423 heures travaillées rémunérées en 2022

Positions particulières

- 3 agents mis à disposition dans une autre structure
- 3 agents en congés parental
- 22 agents en disponibilité
- 4 agents détachés au sein de la collectivité
- Un agent détaché dans une autre structure
- 2 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office)

Mouvements

=> En 2022, 58 arrivées d'agents permanents et 78 départs

24 contractuels nommés stagiaires

=> Effectif physique théorique* emploi permanents :

Eff. Physique théorique au 31 12 2022	Eff. Physique théorique au 31 12 2021
539	491

**Méthode de calcul effectif physique théorique :*

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2022

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

=> Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022

**= (eff. Physique au 31 12 2022 - eff. Physique théorique 31 12 2021) / (eff. Physique théorique 31 12 2021)*

- Effectif physique théorique emploi permanents :

	Effectif physique au 31 12 2022	Effectif physique théorique au 31 12 2021	Variation 2022 - 2021	En %
Fonctionnaire	391	392	-1	0%
Contractuels	148	99	49	49%
Ensemble	539	491	48	10%

Variation des effectifs 2022 - 2021

Fonctionnaire	0%
Contractuels	49%
Ensemble	10%

=> Principales causes de départ d'agents permanents

MOTIF	Nb agents	% d'agents
TIT - Mutation	17	22%
Démission	15	19%
Fin de contrats	30	38%
Radiation	7	9%
Retraite	6	8%
CDI Rupture conventionnelle	3	4%
Total	78	100%

=> Principales causes d'arrivées d'agents permanents

MOTIF	Nb agents	% d'agents
Arrivée de contractuels	42	72%
Voie de mutation	11	19%
Recrutement direct	5	9%
Total	58	100%

Evolution professionnelle

=> 11 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés dont 20% des nominations concernent des femmes

=> 6 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés dont 100% des nominations concernent des femmes

=> 163 avancements d'échelon et 17 avancements de grade

=> Aucun lauréat d'un examen professionnel

=> 18 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

=> 9 sanctions disciplinaires prononcées en 2022

	Hommes	Femmes
Sanctions 1er groupe	4	1
Sanctions 2ème groupe	3	
Sanctions 3ème groupe	1	
Sanctions 4ème groupe		

- Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires
- Deux sanctions prononcées à l'encontre de deux agents contractuels
- Les autres sanctions concernent des titulaires

=> Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2022)

Probité, intégrité	5	56%
Qualité de service	4	44%

Budget et rémunérations

=> Les charges de personnel représentent 27% des dépenses de fonctionnement

=> Charges de personnel :

Budget de fonctionnement	86 840 448 €
Charges de personnel	23 741 067 €



Soit 27% des dépenses de fonctionnement

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	16 044 893
Primes et indemnités versées (CIA - PFA)	3 760 684
H supplémentaires et/ou complémentaires :	190 173
Nouvelle Bonification Indiciaire :	86 329
Supplément familial de traitement :	155 702
Indemnité de résidence :	-
Complément de traitement indiciaire (CTI) :	-

Rémunérations annuelles brutes - emploi non permanent :	967 226
--	----------------

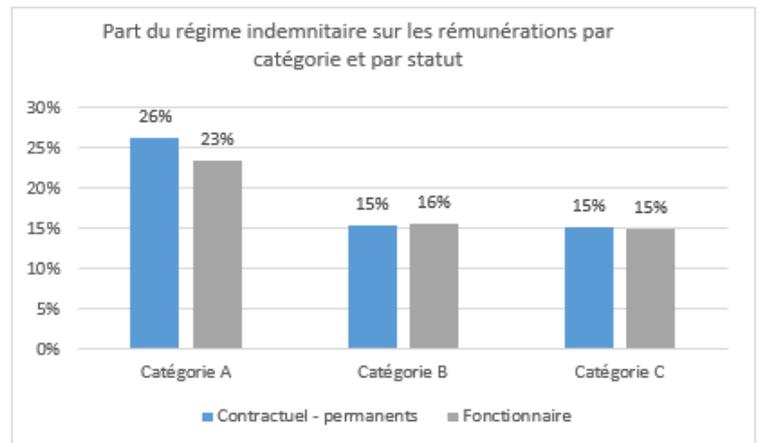
=> Rémunération moyenne* par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents :

Catégorie/Filière	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Contractuel permanents*	Titulaire	Contractuel permanents	Titulaire	Contractuel permanents	Titulaire
Filière administrative	37 024	51 278	26 736	34 652	24 411	27 228
Filière culturelle	43 522	46 754	22 608	33 525	-	27 727
Filière Sécurité (Police Municipale)	-	-	-	48 519	-	35 698
Filière Sociale	37 189	-	-	-	28 452	-
Filière sportive	-	-	27 894	39 403	-	-
Filière technique	40 591	48 358	29 649	38 139	26 307	29 507
Remunération moyenne toutes filières	38 959	49 704	28 524	36 182	26 387	29 067

*Moyenne calculée pour un 1 ETP

=> Part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes :

Part du régime indemnitaire sur les rémunérations brutes :	
Contractuel - permanents	21%
Fonctionnaire	17%
Ensemble	18%



- > Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA
- > Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire
- > La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels
- > En 2022, 8 allocataires ont bénéficié de l'indemnisation du chômage (anciens fonctionnaires)
- > 7087 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2022
- > 699 heures complémentaires réalisées et rémunérées en 2022

Absences

=> En moyenne, 18 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

=> En moyenne, 10 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par agent contractuel permanent

=> 8,2% de taux d'absentéisme en 2022

	Contractuels non permanents	Contractuels permanents	Fonctionnaires	Ensemble agents permanents	Ensemble global
Absences compressibles (maladies ordinaires et accidents de travail)	0%	0,40%	3,70%	4,10%	4,10%
Absences médicales (toutes absences pour motif médical)	0%	0,45%	5,70%	6,15%	6,20%
Absences globales (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	0,30%	1%	6,90%	7,90%	8,20%

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (par exemple journée de mairie)
- Un jour de carence prélevé pour les agents permanents
- La collectivité n'adhère pas à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accident de travail

=> **30 accidents de travail déclarés au total en 2022**

Soit un taux d'accident de travail par rapport au nombre d'agents en 2022 de :

5%

Cela signifie que pour 100 agents, 5 accidents de travail déclarés.

> En moyenne, 22 jours d'absence consécutifs par accident de travail

Prévention et risques professionnels

=> **Assistants de prévention**

15 assistants de prévention désignés dans la collectivité et 1 conseiller en prévention

=> **Formation**

591 jours de formation liés à la prévention (habiliations et formations obligatoires)

=> **Dépenses**

5946 € dépensés en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail*

*selon CIRIL

=> **Document de prévention**

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

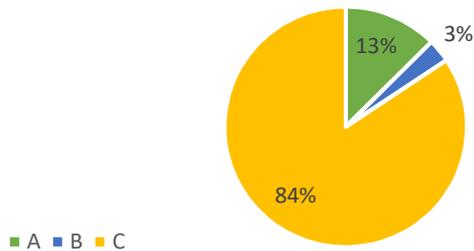
Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6% des effectifs.

=> **32 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent**

98% sont fonctionnaires et 2% sont fonctionnaires stagiaires.

Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent

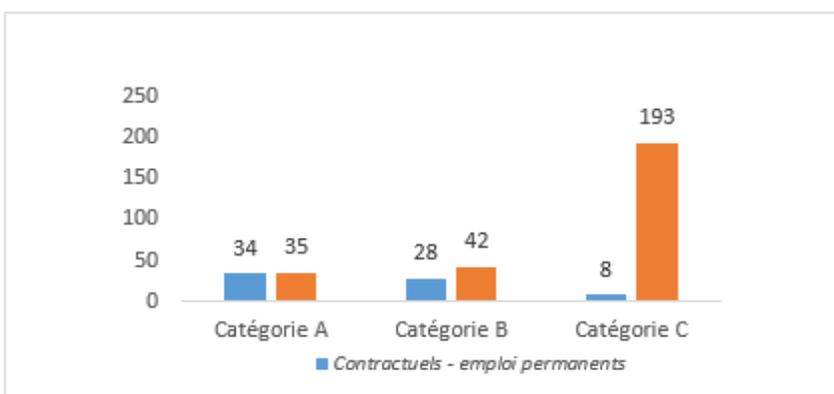
Répartition travailleurs handicapés par catégorie en 2022



Formation

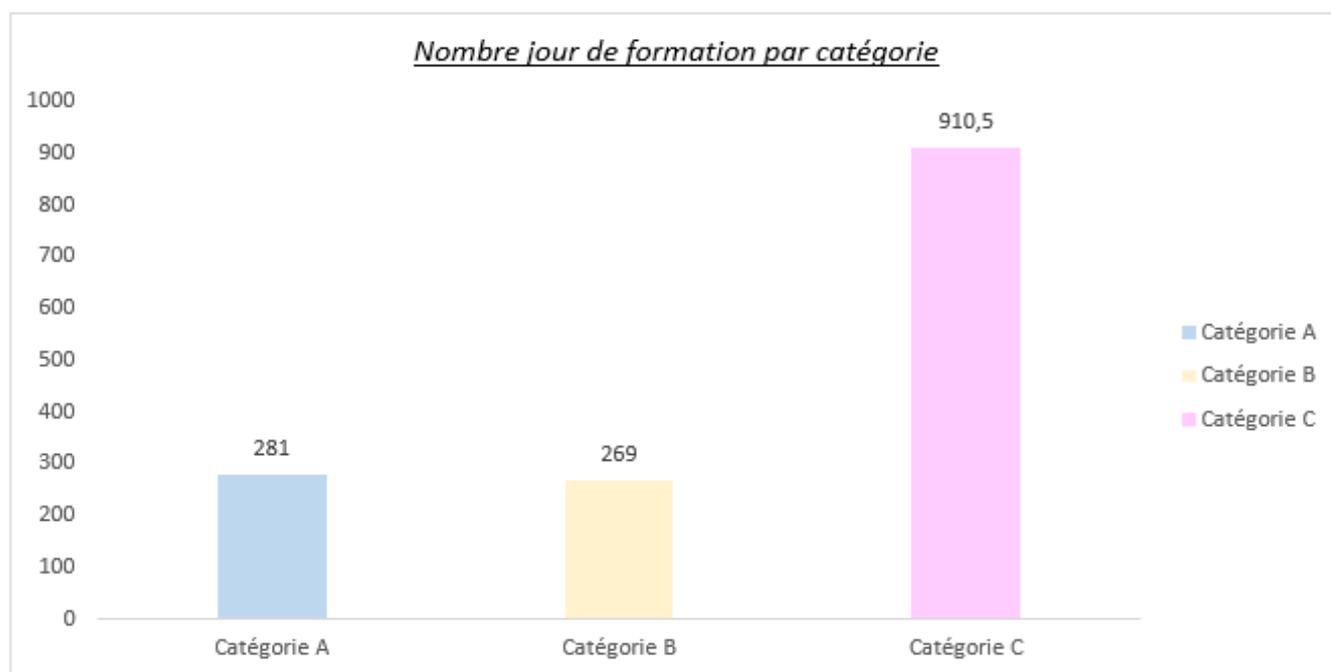
En 2022, 270 agents titulaires et 71 contractuels permanent ont suivi une formation.

=> **Répartition du nombre d'agent ayant suivi une formation en 2022 (par statut) :**



Au total, 1461 jours de formation suivis par les agents permanents en 2022.

=> Répartition du nombre de jours de formation pour les agents permanents (par catégorie)



Action sociale et protection sociale complémentaire

=> La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

<i>Montants annuels</i>	<i>Santé</i>
Montant global des participations en 2022	224 600
Montant moyen par bénéficiaire	522

=> L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Relations sociales

=> Jours de grève

11 jours de grève recensés en 2022

=> Comité Technique Territorial

4 réunions en 2022 dans la collectivité
1 réunion du CHSCT

